

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2540

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 4

Après le mot :

« applicables »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 5 :

« permettant de garantir que les énergies renouvelables incorporées dans des énergies fossiles peuvent continuer de faire l'objet de publicité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La décarbonation de notre système énergétique peut dans certains cas passer une incorporation progressive d'énergies renouvelables dans un mix constitué d'énergies fossiles.

Cet amendement vise à préciser le texte afin que le décret pris en Conseil d'État vise bien à garantir que ces énergies renouvelables, lorsqu'elles sont incorporées ultérieurement à des énergies fossiles, puissent continuer de pouvoir faire l'objet de publicité.